

## Conseil municipal : le maire contre-attaque à la lettre ouverte de l'opposition.

L'opposition attendait ses explications depuis la démission de l'adjoint aux travaux le 25 septembre. Mercredi soir, avant même d'ouvrir le conseil municipal, le maire de Challes-les-Eaux a répondu à la lettre ouverte adressée le 3 octobre par les élus de la liste "Agir pour Challes-les-Eaux". « Je pensais rester à l'écart mais je vais m'exprimer publiquement devant vous », a démarré Daniel Grosjean, en précisant qu'il n'a jamais eu l'intention de porter plainte.

Le maire est revenu sur les « sujets qui posent des questions d'ordre juridique et judiciaire », selon Jean-Paul Lacroix. « Concernant "une gestion des affaires municipales dans le sens d'intérêts particuliers", toutes les décisions ont été votées à l'unanimité, je n'ai jamais imposé quoi que ce soit. Je ne vois pas l'intérêt que j'aurai à autoriser un abri de terrasse à quelqu'un. Certains diront que je fais de l'électoratisme. Je veux bien assumer plein de choses mais pas n'importe quoi. »

**« Peut-être que des choses sont passées au travers mais j'ai la prétention d'être honnête »**

Il fait référence aux différentes accusations : extension d'une terrasse chez le fils d'une élue, construction non conforme chez un agriculteur, zone rendue constructible... À chaque fois, il dit avoir respecté la loi. « Je ne connais pas beaucoup de maires qui tournent sans arrêt pour voir si les gens changent une porte de garage en fenêtre ou modifient leur toiture. Peut-être que des choses sont passées au travers mais

j'ai la prétention d'être honnête. »

Le conseil municipal s'est poursuivi, non sans quelques accrochages. La convention sur la restauration scolaire, d'abord. « Quand il y a des appels d'offres avec de gros budgets, je pense que ça doit être validé par le conseil municipal », a estimé Marie-Christine Lopez. Pour le maire, « ce qui compte, c'est l'intérêt des enfants et ils mangent bien en l'occurrence ».

À propos de l'étude de programmation sur les infrastructures scolaires, culturelles et sportives, la même conseillère de l'opposition s'étonne « de voir cette étude tomber trois mois avant les élections alors que ça fait dix ans qu'on l'attend ». L'urgence de donner une salle festive digne de ce nom et de remplacer le gymnase Beauséjour a été mise en avant par Danièle D'Agostin. « En fait, résume l'opposition, on n'a plus d'adjoint aux travaux mais on projette déjà des choses sur le prochain mandat... »

Ingrid BRUNSCHWIG



Le maire, Daniel Grosjean, a dû répondre aux attaques adressées, dans une lettre ouverte, par les élus de la liste "Agir pour Challes-les-Eaux". Photo Le DL/L.B.

### L'aire de grand passage mériterait plus de concertation

Suite à la démission de l'adjoint aux travaux, Laurent Nadaud a été nommé conseiller municipal, et Bernard Billard, conseiller municipal délégué. Le nombre d'adjoints au maire passe donc de cinq à quatre jusqu'aux prochaines élections. Jean-Paul Lacroix faisant également partie de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public, Patrick Esteve est de-

venu titulaire afin de le remplacer.

Ce ne sont pas tant les délibérations qui ont fait débat – comme la proposition, rejetée pour des questions pratiques, de rebaptiser l'avenue des Massettes "avenue des docteurs Clément et Truchet" – que les questions diverses.

Gisèle Triboulet a remis sur la table le projet d'une aire de grand passage pour les gens de voyage. « On a

appris, il y a deux jours, qu'elle allait se construire sur le terrain d'aviation. Je suis tout à fait pour l'aménagement de ces aires d'accueil. Je pense juste qu'il aurait mieux fallu concerter les personnes concernées plutôt que d'apprendre la nouvelle par la presse. »

Le maire a expliqué que le souhait de Chambéry Métropole de créer une aire de 200 places sur l'ancienne piste de l'aérodrome « im-

pliquerait d'arrêter, en partie, l'activité d'aviation. Les maires des communes avoisinantes ont pour l'instant refusé ce projet. Mais Challes-les-Eaux étant désormais une commune de plus de 5 000 habitants, une aire devra dans tous les cas être créée. » La question des conditions et de l'emplacement des aménagements est donc encore en discussion.

M.B.